

Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies et auprès des institutions spécialisées à Genève

|  |
| --- |
| **WG UPR 27 – Equateur*****Intervention de la Belgique***1 mai 2017 |

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Nous remercions la délégation équatorienne pour sa présentation et lui souhaitons plein succès pour ce 3e EPU. La Belgique apprécie les progrès accomplis par l’Equateur dans le domaine des droits de l’Homme et de la lutte contre la pauvreté depuis son dernier Examen Périodique Universel.

La Belgique se félicite en particulier des efforts entrepris pour lutter contre le travail forcé des enfants ainsi que pour augmenter les budgets affectés à l’éducation et à la santé des enfants. La Belgique invite l’Equateur à poursuivre ces efforts et recommande **R1.** de s’assurer que tout mauvais traitement et violence sexuelle à l’encontre de mineurs dans les centres éducatifs fassent rapidement l’objet d’une enquête efficace et impartiale, que leurs auteurs soient traduits en justice et que les victimes obtiennent réparation et se voient accorder la protection et l’appui nécessaires.

D’autre part, la Belgique s’inquiète des entraves croissantes à la liberté d’expression et d’association ainsi qu’au travail de la société civile et des défenseurs des droits de l’Homme. La Belgique note que plusieurs de ses recommandations faites lors du précédent EPU dans ce domaine n’ont pas été suffisamment mis en œuvre  et considère dès lors que celles-ci restent valides.

Dans ce contexte, la Belgique recommande :

**R2.** de réviser les décrets présidentiels n°16 et 739, le code pénal ainsi que la loi sur la communication afin de les rendre conforme aux normes internationales en matière de droits de l’Homme;

**R3.** deprotéger les journalistes, les défenseurs des droits de l’homme et les autres représentants de la société civile contre les actes d’intimidation et de violence auxquelles leurs activités sont susceptibles de les exposer.

Je vous remercie, Monsieur le Président.